

LE FRANÇAIS, PARLONS-EN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

**LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

Mars 2001

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction.....	3
Première partie : situation du français au Québec	7
• Au regard des objectifs visés par la législation	7
• Au regard de l'intégration des immigrants.....	10
• Au regard de la langue d'enseignement.....	12
• Les nouveaux facteurs d'influence.....	14
Deuxième partie : l'avenir du français au Québec.....	17
• Les consensus	17
• La promotion de la langue française	18
• Le secteur de l'éducation.....	20
• La francisation des jeunes immigrants.....	21
• L'enseignement des autres langues	23
• L'alphabétisation des adultes francophones et la francisation des immigrants adultes.....	25
• La culture	26
• Le personnel enseignant.....	27
• L'usage du français au travail.....	28
Conclusion.....	29

INTRODUCTION

1. Mandat de la Commission

Nous comprenons le mandat de la Commission des États généraux comme
tablir démocratiquement les consensus des ci-
toyennes et des citoyens en matière de politique linguistique québécoise.

Ce mandat est d'autant plus pertinent que le paysage québécois (aux plans culturel, social, économique et du travail) a beaucoup changé au cours du dernier quart de siècle.

À notre avis, la démarche du gouvernement arrive à un bon moment : partout au Québec, on perçoit une nouvelle vitalité culturelle, sociale et économique.

2. Adhésion de la FCSQ au mandat de la Commission

Consciente que la question linguistique au Québec représente un problème difficile, et soucieuse d'apporter une contribution éclairée et réaliste aux travaux de la Commission, la FCSQ a tenu à solliciter, de façon spécifique, le point de vue de ses membres.

On ne saurait donner un avis juste sans prendre en compte la réalité de l'ensemble du Québec, à la fois dans sa spécificité - terre française en Amé-

rique du nord- et dans sa diversité - les caractéristiques de la région métropolitaine et celles des autres régions.

Pour intervenir avec justesse, il s'avère judicieux d'évaluer le chemin parcouru au cours des dernières décennies.

3. Présentation de l'organisme : la FCSQ

La Fédération des commissions scolaires du Québec a été créée par une loi
er les commissions scolaires. Les soixante commissions scolaires francophones actuelles et la Commission scolaire du Littoral en sont membres sur une base volontaire.

La Fédération est administrée par une assemblée générale constituée de commissaires d'écoles délégués par chacune des commissions scolaires membres, par un conseil général constitué par un représentant de chacune des commissions scolaires (le président ou son représentant) et par un bureau de direction composé de sept membres.

La mission de la Fédération consiste à promouvoir le système public d'éducation et à défendre les intérêts de ses membres. À cette fin, la Fédération est engagée dans les grands débats ayant cours dans la société et peut être perçue tantôt comme un agent faisant pression sur les pouvoirs publics,

tantôt comme un partenaire du gouvernement et des autres acteurs nationaux.

PREMIÈRE PARTIE : LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Au regard des objectifs visés par la législation

Dans les années 70, la priorité accordée à la défense de la langue française était justifiée par des orientations politiques cherchant à donner un visage français au Québec et à permettre à la majorité francophone de s'épanouir dans sa langue.

En effet, en 1974, la Loi sur la langue officielle du Québec et, en 1977, la Charte de la langue française visaient plus précisément à contrer trois phénomènes :

1. le choix de l'école anglaise par les immigrants;
2. l'infériorité économique des francophones;
3. l'importance de l'anglais dans l'affichage, les services et le travail.

C'est d'abord sur ces aspects qu'il faut porter un regard critique : qu'en est-il quelque 30 ans après l'adoption de la Loi et de la Charte?

bec? Le français est-il devenu la langue de l'État? de la loi? du travail? de l'enseignement? des communications? du commerce et des affaires? En un mot,

le français est-il devenu la langue commune à toutes les Québécoises et à tous les Québécois (sans égard à leurs origines)?

Malheureusement pas. Le français est encore dans une situation précaire. À l'évidence, l'objectif de vivre en français au Québec n'est pas encore pleinement atteint. Le français n'est pas la langue d'usage public de tous les Québécois, particulièrement dans les bassins de population à forte concurrence linguistique, comme à Montréal et dans l'Outaouais.

Ainsi, à titre d'exemples :

1. les francophones montréalais qui travaillent dans les deux langues s'adressent d'abord en anglais dans plus de 50 % des cas;
2. l'intégration linguistique des immigrants repose sur des bases fragiles : plus de la moitié des jeunes allophones s'inscrivent dans un cégep anglophone;
3. la langue de travail, particulièrement là où les allophones travaillent (davantage dans des entreprises de type secondaire comptant souvent moins de 50 employés et qui, de ce fait, ne sont pas assujetties à l'obligation d'adopter un programme de francisation), est plus souvent l'anglais qu'autrement;
4. la prédominance du français dans l'affichage n'est souvent pas respectée dans les cas où une autre langue que le français y figure;

5. le français est peu présent dans les bases d'information numérisée et les produits de consommation courante comme les disques compacts et les jeux vidéo;
6. les entreprises utilisent largement des logiciels en anglais dont ceux pour accéder aux inforoutes.

Au regard de l'intégration des immigrants

Nous reconnaissons la situation de la langue française dans la grande région de Montréal et nous recommandons que le gouvernement apporte un soutien et attention particulière aux enjeux spécifiques qu'on y rencontre. L'accueil et l'intégration des immigrants à la communauté francophone y constituent des défis constants qu'on ne peut comparer à ceux d'une autre région.

Pour illustrer notre inquiétude, soulignons que, pour la seule Commission scolaire de Montréal, 43 % des élèves jeunes n'ont pas le français comme langue maternelle. À cet égard, nous savons la nécessité d'intervenir dès la petite enfance. Nous savons également que la francisation des parents des élèves est un enjeu majeur, tant pour les parents eux-mêmes que pour assurer l'intégration et la réussite éducative de leurs enfants.

Malgré le fait que les commissions scolaires offrent des services de prématernelle aux enfants de quatre ans issus de milieux défavorisés, la politique familiale confie le mandat éducatif des enfants d'immigrants de moins de cinq ans aux centres de la petite enfance (CPE). Ce dédoublement des mandats fait en sorte que certains enfants de quatre ans auront accès à la prématernelle et d'autres pas, rendant l'entrée à l'école encore plus inégale.

De plus, la fréquentation par des allophones d'un CPE de langue anglaise risque de diminuer les chances de réussite éducative de l'enfant qui devra, dès l'âge de cinq ans, faire l'apprentissage d'une troisième langue. Cette absence de cohérence compromet les objectifs de la politique familiale et ceux de la francisation.

Enfin, les personnes qui ont besoin de mesures de soutien à la francisation sont inscrites dans différents réseaux, lesquels relèvent de différents ministères : les ministères de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Solidarité sociale, notamment. Les commissions scolaires, les centres de la petite enfance et les organismes communautaires interviennent également dans l'offre de service. Des mesures s'imposent pour arrimer les actions de ces réseaux.

Pour atteindre les résultats espérés, nous devons envisager une plus grande stabilité dans les programmes d'études et une plus grande collaboration entre les ordres d'enseignement.

Nous sommes conscients que l'école a une responsabilité importante dans l'apprentissage de la langue, mais il n'en reste pas moins que le meilleur enseignement du français ne suppléera jamais adéquatement à l'absence de la langue. En effet, on ne saurait trop répéter que l'école est à la société ce que la famille : son reflet.

La qualité de la langue doit être une responsabilité partagée. La faute, s'il en est, ne peut pas être attribuée au seul système d'éducation; pas plus qu'on ne peut blâmer seulement les médias qui ont pourtant une grande influence ni seulement le gouvernement qui a une responsabilité de premier plan.

Améliorer l'enseignement du français à l'école certes, mais aussi montrer l'importance du français comme langue de travail dans tous les milieux et dans les activités sociales et culturelles.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler ce que nos membres déplorent depuis longtemps : la société québécoise a un retard considérable à rattraper en ce qui a trait à la mise en valeur de son patrimoine linguistique. Les Québécois connaissent mal l'histoire de leur langue. Peut-on être fiers de ce que l'on ne connaît pas?

pour nous appuyer dans nos efforts et pour faire en sorte que la maîtrise de la langue française soit valorisée et considérée comme un élément de fierté. Nous avons également besoin que le travail des personnes qui interviennent dans la formation des jeunes et des adultes soit soutenu par un engagement clair de l'État en ce qui concerne la qualité de la langue parlée et écrite.

Les nouveaux facteurs d'influence

Il faut l'admettre clairement, le Québec est plus que jamais le véritable foyer de la langue française en Amérique du Nord. Les données démographiques les plus récentes ne font que confirmer cette tendance déjà connue de l'affaiblissement des autres communautés francophones sur ce continent.¹

Les francophones du Québec, quant à eux, connaissent un taux de dénatalité marqué dont seule l'arrivée significative d'immigrants francophones permettrait d'amoinrir certaines conséquences relatives aux rapports de masse.

(1) Voir : *Le Soleil*, éditions des 3,4 et 5 janvier 2001

En outre, l'anglais connaît un pouvoir d'attraction plus fort que jamais, particulièrement grâce aux nouvelles technologies et au phénomène de la mondialisation. À cet égard, les données confirment que, une fois terminée l'éducation secondaire, les allophones choisissent majoritairement l'enseignement collégial en langue anglaise. Et ils ne sont pas les seuls : on estime que, cette année, environ le quart des inscriptions dans les cégeps anglophones sont le fait de francophones...

L'ensemble de ces facteurs démontre qu'il n'est plus possible de poser la question de la politique linguistique sous le seul angle de l'opposition français-anglais; sans quoi, cela équivaldrait à voir le Québec comme il y a 30 ans. Mais le Québec a changé et continue de changer. En effet, l'ir
omène de la mondialisation est acquise. Les jeunes que nous formons sont appelés à vivre dans une société ouverte sur le monde, en contact avec d'autres

Cependant, l'enrichissement qui en découle doit-il se faire au prix de notre identité culturelle et de notre langue? La mondialisation de l'économie et de la culture, avec l'avènement des nouvelles technologies, justifie-t-elle des accommodements à la baisse quant aux exigences nécessaires à la survie du f
ici?

Il est évident que les acquis du français comme langue commune au Québec sont loin d'être irréversibles. C'est pourquoi, nous croyons que la mondialisation de l'économie et des communications, l'immigration et la mobilité des personnes doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour assurer la primauté du français au Québec, comme ciment social et comme outil de développement d'une pensée et d'une culture originales.

DEUXIÈME PARTIE : L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Les consensus

Les consensus établis à la naissance de la politique linguistique prévalent-ils encore? À cette question, nous répondons OUI.

OUI, à l'affirmation du français comme langue commune à tous les Québécois

OUI, au droit des communautés amérindiennes et inuit de développer leurs langues et cultures d'origine; au respect des langues et cultures des communautés issues de l'immigration;

OUI, à la fréquentation de l'école française pour tous les enfants de familles immigrantes et au maintien des écoles anglaises pour les enfants de parents canadiens de langue anglaise;

OUI, au droit de travailler en français;

OUI, au droit d'être servis en français;

OUI, à la prédominance du français dans les activités relatives aux services et au commerce.

C'est pourquoi, nous recommandons que le gouvernement réaffirme, avec une grande clarté, que le français est la langue officielle au Québec : la langue d'enseignement, du travail, de l'administration, de la justice, de l'affichage, de la publicité, de l'intégration des immigrants.

De plus, une telle politique doit pouvoir rassembler le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens du Québec. L'affirmation de la langue française et de la culture québécoise doit se faire dans un esprit d'inclusion de toutes les composantes de la population. Cela signifie que le peuple québécois est
ivent au Québec et que l'utilisation de la langue française doit être un facteur d'intégration et non de division.

Toute modification qui devra être apportée à la politique linguistique du Québec, à la suite de cette consultation, devra contribuer à promouvoir le français et à mieux intégrer les immigrantes et immigrants.

La promotion de la langue

En effet, malgré le fait que le Québec doit se doter d'une politique linguistique cohérente et adaptée aux défis actuels, à notre avis, nos efforts collectifs doivent maintenant porter sur la promotion de la langue et de sa maîtrise et non se limiter à une approche défensive.

L'anglais ayant encore aujourd'hui un fort pouvoir d'attraction, nous devons miser sur la qualité de la langue que nous parlons et écrivons. Son rayonnement sera d'autant plus grand qu'elle sera parlée et écrite dans un environnement culturel francophone riche.

Notre gouvernement a le devoir de prendre les moyens pour transmettre à la population ce sentiment de fierté qui doit être le sien. On devrait lier le travail d'amélioration de la compétence linguistique des Québécois et la mise en valeur de leur langue. La question linguistique, au Québec, n'en est pas une de statut seulement. Il importe donc de se donner les moyens de faciliter l'apprentissage

Pour ce, nous recommandons que le gouvernement du Québec initie un vaste programme de promotion de la langue française et de « bain linguistique » comprenant, entre autres, des activités axées sur la fierté de parler français et sur la qualité de la langue parlée et écrite; un programme de soutien aux organismes qui oeuvrent en ce sens; un volet portant sur l'amélioration du français dans les ministères; un volet portant sur le perfectionnement en français dans tous les domaines de l'enseignement et de la recherche; un volet d'intervention s'adressant aux entreprises; un volet publicitaire majeur pour appuyer l'ensemble de ce vaste programme.

Pour ce dernier volet, nous recommandons de mettre sur pied une grande campagne promotionnelle du français (en mettant à contribution des porte-parole populaires auprès des jeunes), de façon à raviver la fierté et le sentiment d'appartenance des jeunes Québécois envers la langue commune et la culture québécoise.

Le secteur de l'éducation

L'éducation est sans contredit le secteur le plus important à circonscrire, compte tenu des effets à long terme qu'il apporte à la société. Le réseau de l'éducation est, en effet, le meilleur intégrateur de l'immigrant à plusieurs titres, notamment, par la transmission des valeurs et des connaissances, par la présence dans un milieu des courants actuels de la société. De plus, généralement, les maisons d'enseignement francophones débouchent sur des filières d'emploi francophones, la langue de travail étant l'autre grand facteur d'intégration linguistique.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec mette en place, à l'instigation de l'ensemble de la collectivité, un plan de valorisation de la qualité de la langue française à l'oral et à l'écrit, incluant un volet spécifique aux établissements d'éducation, assorti des ressources financières requises.

Le « bain linguistique » du système d'éducation doit se concrétiser par un engagement de tous les intervenants en éducation, quelle que soit leur sphère d'activité, à contribuer positivement à un meilleur apprentissage de la langue.

Dans ce contexte, nous recommandons que chaque organisme et établissement mettent en place une politique de la qualité de la langue française.

Nous recommandons que le ministère de l'Éducation investisse dans la recherche, la création et la diffusion de matériel didactique à contenu numérisé en et dans le matériel didactique utilisé en formation professionnelle, notamment.

Enfin, nous recommandons que le ministère de l'Éducation soit le maître d'œuvre dans la nécessaire concertation des divers ordres d'enseignement en vue de convenir des standards à atteindre en termes d'apprentissage de la langue française écrite.

La francisation des jeunes immigrants

Pour ce qui concerne le mandat qui est le nôtre, la disposition de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement apparaît plus essentielle que jamais.

Nous recommandons donc que soit maintenue l'obligation faite aux nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants à l'école française et que des mesures soient prises pour prévenir les possibles contournements.

D'entrée de jeu, nous insistons pour rappeler que la francisation et la maîtrise de la langue doivent s'inscrire dans un continuum, de la petite enfance à l'âge adulte. Lorsque cela est possible, il serait préférable que la francisation des enfants se fasse en milieu scolaire, avant l'âge scolaire, afin d'éviter tout retard dans la scolarisation. Or, il n'existe, à ce jour, aucun service de francisation pour les enfants de quatre ans, ni dans les centres à la petite enfance (CPE), ni à l'école.

Nous recommandons l'instauration d'activités de soutien à l'apprentissage du français, en milieu scolaire, pour les enfants de familles d'immigrants permettant ainsi d'offrir des services de francisation un an plus tôt.

De plus, les difficultés rencontrées par les CPE pour ouvrir de nouvelles places ne permettent pas de répondre à la demande des parents. ***Nous recommandons donc que les commissions scolaires soient mandatées pour offrir ce service, à tout le moins là où il y a déficit de places.***

Nous recommandons que des camps linguistiques soient offerts aux élèves bénéficiant d'activités de soutien à l'apprentissage du français, afin que ceux-ci puissent consolider leur apprentissage du français.

cois autour de la Charte de la langue française.

Si la connaissance de l'anglais doit être favorisée car cette langue constitue la langue la plus utilisée dans le monde entre les personnes de langues différentes, la maîtrise d'autres langues doit également être encouragée par le système

Des efforts doivent être faits pour que les francophones apprennent mieux la langue seconde et d'autres langues. Nous croyons qu'il ne faut pas que des mesures favorables à la langue française influent négativement sur notre obligation morale de donner à nos jeunes francophones le maximum de chances d'apprendre d'autres langues.

À cet effet, nous jugeons utile de rappeler que cette question de la pertinence de commencer plus tôt l'enseignement de l'anglais comme langue seconde a été largement débattue durant les États généraux sur l'éducation, il y a quelques années à peine. La décision qui a été prise par la suite nous semble tout à fait : soit de commencer l'enseignement de l'anglais comme langue seconde au début du deuxième cycle du primaire.

Nous recommandons plutôt de privilégier, particulièrement au secondaire, des modes d'enseignement linguistique intensif ou des modes d'immersion pour des

Nous recommandons aussi que le gouvernement du Québec mette en place des programmes favorisant des partenariats à l'échelle de la francophonie permet-

tant aux jeunes des régions d'accéder prioritairement à des programmes de stages, d'échanges et de jumelages.

Nous recommandons également que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires favorisent l'apprentissage des langues par la formule des camps pédagogiques d'été, en collaboration avec les services de loisirs des municipalités ou des groupes communautaires.

La francisation des immigrants adultes et l'alphabétisation des adultes francophones

La francisation des immigrants est fondamentale pour la survie du français au Québec et celle des parents des élèves représente un enjeu majeur. Or, nous constatons que les personnes qui ont besoin de mesures de soutien à la francisation sont inscrites dans différents réseaux. Des efforts sont donc nécessaires pour en coordonner les actions. Pour ce, l'offre de service doit rapprocher la francisation des parents de l'école de leurs enfants.

À ce sujet, nous recommandons que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration reconnaisse l'expertise des services de francisation des commissions scolaires, habilités de plus à qualifier les citoyens en vue de l'obtention des diplômes et attestations officielles prévus dans les régimes pédagogiques.

ais parlé et écrit et la culture générale pour les futurs enseignants, dès leur

l'université. Nous sommes convaincus qu'il y a suffisamment de jeunes Québécoises et Québécois aspirant à cette profession qui répondront à ces exigences de base.

Pour le personnel enseignant déjà en poste, une politique institutionnelle de la qualité de la langue française devrait prévoir des offres de formation continue visant à poursuivre l'apprentissage de la langue française, particulièrement pour les enseignants dont la discipline d'enseignement n'est pas le français.

L'usage du français au travail

On l'a dit plus haut : le milieu de travail est un agent d'intégration de premier ordre. Si la langue française n'est pas parlée au travail, son avenir sera bien sombre. ***Dans le cadre des moyens à privilégier, nous recommandons que les petites et moyennes entreprises soient encouragées à souscrire à un programme de francisation.***

Nous recommandons que soient prévues des mesures d'action positive pour les entreprises démontrant leur capacité à faire travailler leur main-d'œuvre en français et que des cours de français en entreprise soient mis en place pour favoriser l'usage du français au travail.

Conclusion

Le rafraîchissement de la politique linguistique au Québec est l'occasion privilégiée pour affirmer la nécessité et la légitimité du français comme langue commune de tous les Québécois. Même si les considérations légales et réglementaires sont incontournables, une attitude défensive n'est plus de mise. Au contraire, une politique respectueuse de la majorité francophone et de la contribution indispensable de toutes les autres communautés minoritaires doit se caractériser par une approche inclusive.

Par ailleurs, il apparaît plus nécessaire que jamais de conclure des alliances et des partenariats avec d'autres états francophones, afin d'établir un contrepoids valable au pouvoir d'attraction de l'anglais, amplifié par la mondialisation et les technologies de communication notamment.

Les enjeux actuels et ceux que nous pouvons anticiper demandent qu'on agisse en vue d'une plus grande concertation et d'une plus grande cohésion sur le plan interne, au Québec, et qu'on développe de plus larges collaborations au plan international. De telles stratégies s'avèrent indispensables pour maintenir et améliorer le patrimoine culturel et linguistique québécois dans cette conjoncture de croissance rapide de la diversité culturelle et linguistique.